



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1097

Le 21 décembre 2023

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)**

- **Approbation de deux nouvelles Recommandations UIT-R et de dix Recommandations UIT-R révisées**
- **Suppression d'une Recommandation UIT-R**

Dans la Circulaire administrative [CACE/1083](#) datée du 13 octobre 2023, trois projets de nouvelle Recommandation UIT-R et dix projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour approbation, conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-9 (§ A2.6.2.3). En outre, la Commission d'études a proposé la suppression d'une Recommandation UIT-R.

Le 16 novembre 2023, l'Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR-23) a approuvé la Recommandation UIT-R M.[IMT.FRAMEWORK FOR 2030 AND BEYOND], maintenant publiée comme Recommandation [UIT-R M.2160](#) (voir la Circulaire [CACE/1090](#)).

Les conditions régissant cette procédure pour les autres Recommandations ont été remplies le 13 décembre 2023.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués. L'Annexe 2 contient la Recommandation supprimée.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexes: 2

Annexe 1

Titres des Recommandations UIT-R approuvées

Recommandation UIT-R	Titre	N° de document
F.1568-2	Dispositions de blocs de radiofréquences pour les systèmes d'accès hertzien fixe dans la gamme 10,15-10,3/10,5-10,65 GHz	5/124
F.746-11	Disposition radioélectrique pour les systèmes du service fixe	5/126(Rév.1)
M.2121-1	Harmonisation des bandes de fréquences pour les systèmes de transport intelligents dans le service mobile	5/128(Rév.1)
M.2150-2	Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales 2020 (IMT-2020)	5/132
M.2012-6	Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des télécommunications mobiles internationales évoluées (IMT évoluées)	5/133
M.1036-7	Dispositions de fréquences applicables à la mise en œuvre de la composante de Terre des Télécommunications mobiles internationales (IMT) dans les bandes identifiées pour les IMT dans le Règlement des radiocommunications	5/134
M.2161-0	Lignes directrices visant à aider les administrations à réduire les brouillages dans la bande causés par les stations terriennes du SFS fonctionnant dans les bandes de fréquences 24,65-25,25 GHz, 27-27,5 GHz, 42,5-43,5 GHz et 47,2-48,2 GHz aux stations IMT	5/135
M.2070-2	Caractéristiques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées	5/136(Rév.1)
M.2071-2	Caractéristiques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées	5/137
M.2162-0	Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes de radiorepérage fonctionnant dans la gamme de fréquences 92-100 GHz et des systèmes de radionavigation fonctionnant dans la gamme de fréquences 95-100 GHz	5/152
M.493-16	Système d'appel sélectif numérique à utiliser dans le service mobile maritime	5/155(Rév.1)
M.1851-2	Modèles mathématiques pour les diagrammes d'antenne des systèmes radar du service de radiorepérage à utiliser dans les analyses de brouillage	5/158

Annexe 2

Recommandation UIT-R supprimée

Recommandation UIT-R	Titre	N° de document
M.1075	Systèmes à lignes d'alimentation à fuites dans les services mobiles terrestres	5/138
